# **VERSION NON AMENDÉE**

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 23.10.2019	Heure	Numéro 19.191	Département(s)  DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finances	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) :
Auteur(s) . Commission des mances	ad 19.017

Titre : Des véhicules électriques pour les bornes de recharge, en attendant l'hydrogène

#### Contenu:

Le Conseil d'État est prié d'étudier la façon d'utiliser au mieux le renouvellement du parc de véhicules de l'État pour accélérer la transition du canton de Neuchâtel vers la mobilité électrique et hydrogène, en fonction des solutions techniques et commerciales disponibles.

### Développement (obligatoire):

Le crédit d'engagement « pour le renouvellement et l'acquisition de véhicules et de machines pour les besoins de l'administration cantonale » peut et doit servir à concrétiser et accélérer la transition vers un parc moins polluant, engagée ces dernières années et souhaitée plusieurs fois par le Grand Conseil et le Conseil d'État : postulat 17.128, Moratoire sur le diesel pour les véhicules de l'État ; rapport 18.045, Programme d'impulsion et de transformations (et son amendement mobilité durable) ; motion 19.158, Neuchâtel : champion suisse de l'hydrogène, entre autres. L'amendement au crédit-cadre proposé par la commission des finances suit la même logique. Le traitement du rapport 19.009, Énergie, permettra de confirmer cette volonté.

Le rapport 19.017 identifie un potentiel électrique pour un certain nombre de véhicules des utilisateurs Maintien de l'ordre (annexe 1b) et Autres services de support et administration (annexe 1c). Cependant, l'effort peut être intensifié. Il doit aussi porter sur le groupe Entretien des routes et des forêts, qui utilise, à côté de ses outils de travail lourds, des véhicules légers. Or, l'annexe 1a ne signale aucun potentiel d'évolution ; la réduction annoncée est un transfert à d'autres entités, sans effet sur la mobilité globale.

Le passage à la mobilité électrique sera facilité par la présence des bornes de recharge dont le Conseil d'État souhaite l'installation. Toutefois, la mobilité durable dépasse la mobilité électrique. Une vision à moyen terme du parc de véhicules de l'État doit aussi envisager l'hypothèse hydrogène, développée par la motion 19.158.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Martine Docourt Ducommun, présidente de la commission						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				

## **VERSION AMENDÉE**

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 23.10.2019	Heure	Numéro 19.191	Département(s)  DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s): Commission des finances

Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC):
ad 19.017

Titre : Des véhicules électriques pour les bornes de recharge, en attendant l'hydrogène

#### Contenu:

Le Conseil d'État est prié d'étudier la façon d'utiliser au mieux le renouvellement du parc de véhicules de l'État pour accélérer la transition du canton de Neuchâtel vers la mobilité électrique et hydrogène, en fonction des solutions techniques et commerciales disponibles. Il tient compte, dans son analyse, de toute l'énergie grise du cycle de vie du véhicule, construction et destruction comprises.

### Développement (obligatoire):

Le crédit d'engagement « pour le renouvellement et l'acquisition de véhicules et de machines pour les besoins de l'administration cantonale » peut et doit servir à concrétiser et accélérer la transition vers un parc moins polluant, engagée ces dernières années et souhaitée plusieurs fois par le Grand Conseil et le Conseil d'État : postulat 17.128, Moratoire sur le diesel pour les véhicules de l'État ; rapport 18.045, Programme d'impulsion et de transformations (et son amendement mobilité durable) ; motion 19.158, Neuchâtel : champion suisse de l'hydrogène, entre autres. L'amendement au crédit-cadre proposé par la commission des finances suit la même logique. Le traitement du rapport 19.009, Énergie, permettra de confirmer cette volonté.

Le rapport 19.017 identifie un potentiel électrique pour un certain nombre de véhicules des utilisateurs Maintien de l'ordre (annexe 1b) et Autres services de support et administration (annexe 1c). Cependant, l'effort peut être intensifié. Il doit aussi porter sur le groupe Entretien des routes et des forêts, qui utilise, à côté de ses outils de travail lourds, des véhicules légers. Or, l'annexe 1a ne signale aucun potentiel d'évolution ; la réduction annoncée est un transfert à d'autres entités, sans effet sur la mobilité globale.

Le passage à la mobilité électrique sera facilité par la présence des bornes de recharge dont le Conseil d'État souhaite l'installation. Toutefois, la mobilité durable dépasse la mobilité électrique. Une vision à moyen terme du parc de véhicules de l'État doit aussi envisager l'hypothèse hydrogène, développée par la motion 19.158.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :					
Martine Docourt Ducommun, présidente de la commission					
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :			